



REVALORISATION des GRILLES DES C au 1^{er} janvier 2014

Le gouvernement propose des mesures d'urgences entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014, qui **attribuent des points d'indice aux agents de catégorie C**, améliorent leurs grille indiciaires et en raccourcissent la durée (cliquez pour voir tableaux provisoires).

La **Cfdt** a souligné un certain nombre de points positifs en précisant que ces propositions n'étaient acceptables que si elles étaient transitoires.

Au-delà de ces mesures d'urgence, la Cfdt continue de revendiquer une refonte de grande ampleur pour les agents : réduction du nombre de grades, déroulement de carrière simplifié, amplitude de carrière améliorée sont l'essentiel de nos exigences.

Les tableaux de reclassement ci-joint doivent encore faire l'objet d'un travail technique approfondi.

Le bas de la catégorie B fera l'objet d'une revalorisation en deux temps (2014 et 2015). Pour la **Cfdt** ces mesures ne peuvent être que transitoires.

Pour la **Cfdt**, on donne d'une main ce que l'on reprend de l'autre. Certains agents qui bénéficient d'une augmentation du nombre de points vont aussi voir disparaître le versement de la Gipa... Pour eux, l'effet sera nul, il n'y aura aucune augmentation au final sur le bulletin de salaire.

Dès cet automne des **négociations** vont s'engager **sur la redéfinition de l'architecture des grilles statutaires.**

Pour la Cfdt, il est plus qu'indispensable d'augmenter le point d'indice.

Continuer le gel, c'est comme édifier un immeuble sur des sables mouvants : à chaque nouvel étage construit – comme avec ces nouvelles grilles, on s'enfonce un peu plus.

La **Cfdt** demande également la **modification du supplément familial de traitement** en attribuant un montant significatif dès le 1^{er} enfant **et la réforme du régime indemnitaire** à la suite de l'abandon de la PFR.



...Rejoignez la Cfdt...